

DL FLASH!

Bulletin d'information de Dierickx Leys Private Bank
Septième année, n°3 – Avril 2021

Mise à jour concernant le registre UBO 15/04/2021

Nous vous avons récemment informé que les entités comme les sociétés, les sociétés de droit commun et les ASBL sont tenues de télécharger des documents justificatifs dans le registre UBO et, en outre, de confirmer chaque année les données du registre UBO. Les deux obligations devaient initialement être respectées avant le 30 avril.

Cependant, le SPF Finances a décidé de prolonger ce délai jusqu'au 31 août 2021.

Il a également été annoncé qu'un lien automatique sera établi entre les publications au Moniteur belge et le registre UBO. À l'avenir, les registres électroniques des actions seront également reliés au registre UBO.

De cette manière, le registre UBO sera plus convivial pour de nombreuses entités.

Vous pouvez retrouver Kasteelplein Street Journal, The Markets et Flash! sur notre site Internet, sous la rubrique 'Publications/magazines et lettres d'actualité'.

Éditeur responsable : Werner Wuyts
Mise en page : JEdesign.be

DIERICKX LEYS
P R I V A T E B A N K

Suivez-nous également sur les réseaux sociaux



[linkedin.com/company/dierickx-leys-private-bank](https://www.linkedin.com/company/dierickx-leys-private-bank)



[facebook.com/dierickxleys](https://www.facebook.com/dierickxleys)



blog.dierickxleys.be

« DL Flash! » est une publication de Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, BE-2000 Anvers T +32 3 241 09 99. La rédaction est assurée par Werner Wuyts, Geert Campaert, Willem De Meulenaer, Jonathan Mertens et Jasper Thysens et pour les sujets fiscaux et juridiques par Ethel Puncher et Dominique De Schutter. La reprise de cette publication est autorisée moyennant mention de la source. Les instruments de placement mentionnés dans cette publication ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il faut tenir compte des objectifs, de la solidité financière, des connaissances, de l'expérience et des caractéristiques de risque de l'investisseur. La banque ne donne pas de conseils de placement personnels par ce biais. Vous trouverez plus d'informations sur la sélection et les méthodes d'évaluation des titres susmentionnés et sur l'indépendance de leur examen sur [dierickxleys.be](https://www.dierickxleys.be) dans la rubrique des conseils en investissement. Les résultats historiques et les prévisions mentionnés ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les recommandations mentionnées peuvent changer à l'avenir. Les montants en devises étrangères peuvent être soumis à des fluctuations.